



## ORDRE DU JOUR

### SÉANCE ORDINAIRE DU 2 OCTOBRE 2018

Ouverture de la séance et adoption de l'ordre du jour

Première période de questions

Adoption du procès-verbal du 4 septembre 2018

Adoption du procès-verbal du 24 septembre 2018

#### **1. Commission du Développement économique, des Finances et de la Vérification financière – Normand Déragon**

- 1.1 Rapport du président
- 1.2 Avis de motion et dépôt du règlement 655-18-03 - Paix, ordre et nuisance
- 1.3 Autorisation de paiement – Tetra Tech – Travaux de la Victoire et Rix
- 1.4 Correspondance
  - a)

#### **2. Commission de la sécurité publique et civile – Marie-Ève Brin**

- 2.1 Rapport du président
- 2.2 Renouvellement du bail – Local de la Sécurité du Québec
- 2.3 Autorisation directeur du SSI – Demande de subvention – Habits féminins
- 2.4 Demande d'aide financière - Formation de pompiers – 2019-2020
- 2.5 Correspondance
  - a)

#### **3. Commission de la Gestion des eaux – Marie-Ève Brin**

- 3.1 Rapport du président
- 3.2 Amendement de la résolution 18-07-321 – Achat de différents produits chimiques pour le traitement des eaux
- 3.3 Correspondance
  - a)

#### **4. Commission des Loisirs, Culture et Vie Communautaire – Mona Beaulac**

- 4.1 Rapport du président
- 4.2 Adoption de la politique MADA et des plans d'action local et régional
- 4.3 Nomination d'un responsable de la question des aînés et délégation de cette personne pour le comité régional de suivi de la politique MADA
- 4.4 Mise en place d'un comité local de suivi de la politique MADA
- 4.5 Appui d'un cautionnement – Société d'Agriculture de Missisquoi SAM
- 4.6 Demande d'appui financier – CABBE – Remplacement moteurs
- 4.7 Demande de gratuité – CIUSSS – Seconde journée de vaccination
- 4.8 Demande de gratuité – Loisirs et Avante – Maquillage et décoration citrouille
- 4.9 Demande de gratuité – Cercle de fermières Bedford
- 4.10 Demande de gratuité – Club motoneige Baie Missisquoi
- 4.11 Demande de gratuité – Légion Royale Canadienne – Armistice 2018
- 4.12 Demande de gratuité – Les Bromes Ladies Sandra et Kathy
- 4.13 Recommandation d'adhésion de la FADOQ - Programmes d'assurances OBNL à l'UMQ
- 4.14 Correspondance
  - a) 3e Campagne Ville et Municipalité contre le radon
  - b) Invitation Séjour exploratoire agroalimentaire
  - c) 2018 09 18 PV ass reg
  - d) Remerciement ROC des Rivières

## **5. Commission de l'Office Municipal d'Habitation – Chantal Fontaine**

- 5.1 Rapport de la présidente
- 5.2 Correspondance
  - a)

## **6. Commission des matières résiduelles – Mona Beaulac**

- 6.1 Rapport de la présidente
- 6.2 Autorisation de signature – Convention avec la RIGMRBM – Collectes des matières organiques
- 6.3 Correspondance

## **7. Commission de l'urbanisme – Chantal Fontaine**

- 7.1 Rapport de la présidente;
- 7.2 PIIA
- 7.3 Autorisation à la demande de PPCMOI - 83 rue de la Rivière
- 7.4 Demande de révision d'un citoyen – Décision prise par le CCU - 81 rue Rivière
- 7.5 Avis de motion – Modification Plan d'urbanisme 698-11
- 7.6 Adoption du projet de Règlement 698-18-6 amendant le plan d'urbanisme
- 7.7 Avis de motion – Modification Règlement de zonage 699-11
- 7.8 Adoption du projet de Règlement de concordance 699-18-15 amendant le Règlement de zonage
- 7.9 Mandat d'inspection pour GESTIM – Désignation de Anne-Marie Pariseault pour l'application des règlements d'inspection municipaux
- 7.10 Correspondance
  - a) Résumé des permis émis septembre 2018

## **8. Commission des travaux publics – Daniel Audette**

- 8.1 Rapport du président
- 8.2 Gestion des neiges usées – Ville de Dunham
- 8.3 Correspondance
  - a)

## **9. Autorisation de paiement des comptes mensuels réguliers et réglementaires**

### **Varia**

- Avis de motion et dépôt du règlement 638-18-05 Gestion des matières résiduelles

Deuxième période de questions

Clôture de la séance régulière



**PROCÈS-VERBAL** d'une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Bedford, tenue au Centre communautaire Georges-Perron, local de la FADOQ, le mardi le 2 octobre 2018, à 19h00.

Sont présents :

Mme et MM. les conseillers/conseillères :

Daniel Audette	Marie-Pier Tougas
Chantal Fontaine	Normand Déragon
Marie-Eve Brin	Mona Beaulac

Tous membres dudit conseil et formant quorum sous la présidence du maire, Monsieur Yves Lévesque.

Sont également présents : Guy Coulombe, directeur général, et  
Gisèle Messier, adjointe administrative

18-10-436

**Ouverture de la séance et adoption de l'ordre du jour**

Proposé par la conseillère Mona Beaulac  
Appuyé par la conseillère Marie-Eve Brin

Que ce conseil ouvre la séance et adopte l'ordre du jour tel que soumis.

ADOPTÉE

18-10-437

**Une première période de questions a été tenue telle que requise par la loi.**

Aucun citoyen dans la salle ne s'adresse au conseil municipal pour une question.

18-10-438

**Adoption du procès-verbal du 4 septembre 2018**

Proposé par la conseillère Marie-Pier Tougas  
Appuyé par le conseiller Normand Déragon

Que ce conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 septembre 2018.

ADOPTÉE

18-10-439

**Adoption du procès-verbal du 24 septembre 2018**

Proposé par la conseillère Chantal Fontaine  
Appuyé par la conseillère Marie-Eve Brin

Que ce conseil adopte le procès-verbal de la séance extraordinaire du 24 septembre 2018.

ADOPTÉE

18-10-440

**Motion de félicitation à Madame Isabelle Charette**

Que ce conseil félicite Madame Isabelle Charrette pour sa victoire lors des dernières élections. À titre de députée de Brome-Missisquoi à l'Assemblée nationale, nous lui souhaitons qu'elle accomplisse ses responsabilités avec succès, tout en assurant l'essor de la région.

Que ce conseil réitère l'importance pour sa population d'avoir accès à sa nouvelle députée par le maintien d'un bureau de comté à Bedford.

18-10-441 **Motion de remerciement à Madame Louise Hébert et son équipe**

Que ce conseil remercie Mme Louise Hébert et son équipe pour leur excellent travail, leur support et coopération tout au long de leurs années de service auprès du député Pierre Paradis.

18-10-442 **Avis de motion et dépôt – Règlement 655-18-03 – Paix, ordre et nuisance**

Considérant que le projet de Règlement 655-18-03 concernant la paix, l'ordre et les nuisances est déposé.

Le conseiller Normand Déragon donne un avis de motion qu'il, ou en son absence un autre conseiller, proposera, à la prochaine séance ou toute séance ultérieure de ce conseil, l'adoption du projet de règlement 655-18-03 concernant la paix, l'ordre et les nuisances.

18-10-443 **Autorisation de paiement – Tetra Tech – Travaux Boul. de la Victoire et rue Rix**

Considérant que Tetra Tech a été mandaté pour effectuer la surveillance des travaux d'infrastructure sur le boulevard de la victoire et de la rue Rix (résolution 18-06-290) ;

Considérant la réception de la facture finale numéro 60582927 au montant de 15 406,67 \$ taxes incluses.

Proposé par le conseiller Daniel Audette  
Appuyé par la conseillère Chantal Fontaine

Que ce conseil autorise le paiement à Tetra Tech Qi Inc., d'une somme de 15 406,67 \$ taxes incluses.

« Je, directeur général de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉE

18-10-444 **Renouvellement du bail – Local de la Sécurité du Québec**

Considérant qu'un bail existe entre la Société Immobilière du Québec, maintenant connue sous le nom de Société québécoise des infrastructures (SQI), et la Ville de Bedford pour un local situé au 80 rue Cyr, occupé par la Sûreté du Québec, et ce depuis janvier 2005.

Considérant la proposition faite par la SQI pour un renouvellement dudit bail pour une superficie locative approximative de 30,66 m<sup>2</sup> en espace de bureaux, pour une période de cinq (5) ans, soit à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 jusqu'au 31 décembre 2023, et ce, pour un loyer annuel de UN dollar (1 \$) payable au début de chaque année.

Considérant qu'il y a lieu de retirer du bail les obligations de la Ville de Bedford relative à la fourniture d'un système téléphonique et d'un système anti-intrusion pour le local.

Proposé par le conseiller Normand Déragon  
Appuyé par la conseillère Marie-Eve Brin

Que ce conseil accepte la proposition faite par la Société québécoise des infrastructures pour le renouvellement dudit bail aux conditions ci-énoncées.

Que ce conseil autorise le maire et le directeur général à signer l'avenant dudit bail.

ADOPTÉE

18-10-445

**Autorisation directeur du SSI – Demande de subvention – Habits féminins**

Considérant que le directeur du Service de Sécurité Incendie de la Ville de Bedford, Monsieur Ralph Gilman désire faire une demande de subvention auprès du Secrétariat de la condition féminine pour l'achat d'habits de combat adaptés à la morphologie féminine.

Proposé par la conseillère Marie-Eve Brin  
Appuyé par la conseillère Chantal Fontaine

Que ce conseil appui la demande d'aide financière et s'engage à contribuer financièrement au projet pour un montant de 9 600 \$ et ainsi respecter le cadre normatif du programme.

Que ce conseil autorise Monsieur Ralph Gilman à signer et présenter ladite demande de subvention auprès du Secrétariat de la condition féminine dans le cadre de l'appel de projets en matière d'égalité entre les femmes et les hommes 2018-2019.

« Je, directeur général de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉE

18-10-446

**Demande d'aide financière - Formation de pompiers – 2019-2020**

Attendu que le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

Attendu que ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

Attendu qu'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel;

Attendu que ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

Attendu que ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

Attendu que la Ville de Bedford désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

Attendu que la Ville de Bedford prévoit la formation de deux (2) pompiers pour le programme Pompier I au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

Attendu que la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC Brome-Missisquoi en conformité avec l'article 6 du Programme.

Proposé par la conseillère Mona Beaulac  
Appuyé par le conseiller Daniel Audette

- 18-10-446  
(suite) Que ce conseil autorise une demande d'aide financière pour la formation de ces pompiers dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC Brome-Missisquoi.
- ADOPTÉE
- 18-10-447 **Amendement de la résolution 18-07-321 – Achat de différents produits chimiques pour le traitement des eaux**
- Considérant que la Ville a constaté que le type de charbon activé identifié dans l'achat regroupé auquel elle a adhéré en adoptant la résolution 18-07-321 ne répond pas à ses besoins ;
- Considérant que la Ville souhaite se retirer de l'achat regroupé pour ce produit et maintenir son adhésion pour le PAX-XL6 ;
- Proposé par la conseillère Marie-Pier Tougas  
Appuyé par la conseillère Marie-Eve Brin
- Que son conseil confirme l'amendement de la résolution 18-07-321 en retirant sa participation à l'achat regroupé pour du charbon actif.
- ADOPTÉE
- 18-10-448 **Adoption de la politique MADA et des plans d'action local et régional**
- Considérant que la première politique Municipalité Amie Des Aînés (MADA) date de 2014-2016 ;
- Considérant l'importance d'assurer aux aînés un milieu de vie de qualité ;
- Considérant la démarche régionale concertée réalisée sur le territoire de Bedford et région ;
- Proposé par la conseillère Mona Beaulac  
Appuyé par la conseillère Chantal Fontaine
- Que le conseil de la Ville de Bedford adopte la mise à jour de la politique MADA Bedford et région, son nouveau plan d'action régional 2019-2023 et le nouveau plan d'action 2019-2023 de notre municipalité.
- ADOPTÉE
- 18-10-449 **Nomination d'un responsable de la question des aînés et délégation de cette personne pour le comité régional de suivi de la politique MADA**
- Considérant l'importance d'assurer un suivi à la politique MADA Bedford et région ;
- Proposé par la conseillère Marie-Eve Brin  
Appuyé par le conseiller Daniel Audette
- Que ce conseil désigne un de ses élus « responsable des questions relatives aux aînés (RQA) », que cette personne a pour mandat d'assurer un lien avec la communauté sur toutes questions relatives aux aînés et d'assurer, au nom du conseil, du bon cheminement du développement ou du suivi de la démarche MADA et de ses plans d'action. » Cette personne est membre du comité de pilotage régional ;
- Que le conseil de la Ville de Bedford désigne la conseillère Mona Beaulac à titre de responsable des questions relatives aux aînés.
- ADOPTÉE

18-10-450

**Mise en place d'un comité de suivi de la politique MADA**

Considérant la volonté de la Ville de Bedford de mettre à jour la démarche Municipalité Amie Des Aînés (MADA) pour assurer un milieu de vie de qualité aux aînés pour favoriser le vieillissement actif ;

Considérant que la municipalité a adopté la politique MADA Bedford et région ;

Considérant que le cheminement de la démarche MADA nécessite la création d'une structure de suivi du plan d'action local et du plan d'action régional ;

Considérant que la démarche MADA est une manière de penser et d'agir qui concerne l'ensemble des champs d'intervention de la municipalité ;

Proposé par la conseillère Marie-Pier Tougas  
Appuyé par le conseiller Normand Déragon

Que la Ville de Bedford mette en place un comité de suivi local composé de la responsable des questions relatives aux aînés, Mona Beaulac, de la coordonnatrice aux Loisirs et à la vie communautaire, Sophie Anne Lévesque et de deux citoyens aînés, soit, Yvette Messier et André Beaumont ;

Que le conseil de la Ville de Bedford délègue Sophie Anne Lévesque à titre de responsable des questions relatives aux aînés (RQA) au comité MADA régional responsable du suivi de la politique.

ADOPTÉE

18-10-451

**Appui d'un cautionnement – Société d'Agriculture de Missisquoi (SAM)**

Proposé par la conseillère Chantal Fontaine  
Appuyé par la conseillère Marie-Pier Tougas

Que ce conseil accepte de donner son cautionnement pour un montant de 12 000 \$ à la Société d'Agriculture de Missisquoi, en garantie d'un tirage (activité de levée de fonds) pour 2019.

ADOPTÉE

18-10-452

**Demande d'appui financier – CABBE – Remplacement moteurs**

Considérant l'avis fait par la Ville de Bedford auprès du Centre d'Action Bénévole de Bedford et Environs (CABBE), confirmant que l'utilisation de leur système de réfrigération refroidie à l'eau pour la conservation des denrées n'est pas autorisée par la réglementation de la Ville ;

Considérant que pour donner suite à cet avis, le CABBE a procédé au changement de moteurs pour des modèles à air, ce qui a engendré une dépense qui n'était pas prévue à leur budget.

Considérant la réception d'une demande d'appui financier de la part du CABBE pour ladite dépense.

Proposé par la conseillère Mona Beaulac  
Appuyé par le conseiller Daniel Audette

Que ce conseil accorde un appui financier au Centre d'Action Bénévole de Bedford et Environs, pour un montant de 3 500 \$ pour le remplacement desdits moteurs des chambres de congélateur et réfrigérateur.

Que ce conseil accepte que ladite somme de 3 500 \$ provienne des fonds accumulés du Tournoi de golf annuel de la Ville de Bedford.

18-10-452  
(suite)

« Je, directeur général de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉE

18-10-453

**Demande de gratuité – CIUSSS – Seconde journée de vaccination**

Considérant que le CIUSSS élabore sa prochaine campagne de vaccination contre l'influenza saisonnière et désire offrir une deuxième journée de vaccination pour les travailleurs et travailleuses de Bedford et région.

Considérant qu'une gratuité a déjà été approuvée pour une première date de vaccination (résolution 18-08-361), soit le 27 novembre 2018 de 10h00 à 18h00 à la Salle Arlène-Murray au Centre Communautaire Georges Perron.

Proposé par la conseillère Marie-Pier Tougas  
Appuyé par la conseillère Chantal Fontaine

Que ce conseil autorise le CIUSSS à utiliser la salle Arlène-Murray du Centre Communautaire Georges-Perron, le lundi 26 novembre 2018, de 12h00 à 20h00, et ce, gratuitement.

ADOPTÉE

18-10-454

**Demande de gratuité – Loisirs et Avante – Maquillage et décoration citrouille**

Proposé par le conseiller Daniel Audette  
Appuyé par la conseillère Marie-Pier Tougas

Que ce conseil autorise le Service des Loisirs de Bedford ainsi que Avante à utiliser la salle Arlène-Murray et salle de miroirs du Centre Communautaire Georges-Perron, le mardi 30 octobre 2018, de 17h00 à 21h00, pour une activité de maquillage pour adulte et de décoration de citrouilles pour enfants, et ce, gratuitement.

ADOPTÉE

18-10-455

**Demande de gratuité – Cercle de fermières Bedford**

Proposé par la conseillère Marie-Eve Brin  
Appuyé par la conseillère Marie-Pier Tougas

Que ce conseil autorise le Cercle de fermières de Bedford à utiliser la salle des Loisirs, le mardi 11 décembre 2018, de 17h00 à 20h00 pour le souper de Noël, et ce gratuitement.

Que ce conseil autorise également le Cercle de fermières de Bedford à utiliser la salle des miroirs, un vendredi par mois, de 13h00 à 16h00, pour des ateliers en art textile, et ce, gratuitement. Lesdits ateliers débutaient le 28 septembre passé, et se continuent mensuellement, jusqu'au 31 mai 2019.

Que ce conseil profite de l'occasion pour inciter les organisateurs à consommer des produits locaux auprès de nos marchands pour la préparation de leurs événements.

ADOPTÉE

18-10-456

**Demande de gratuité – Club motoneige Baie Missisquoi**

Proposé par la conseillère Mona Beaulac  
Appuyé par la conseillère Chantal Fontaine



18-10-456  
(suite)

Que ce conseil autorise le Club de motoneige de Baie Missisquoi à utiliser la salle Arlène-Murray du Centre communautaire Georges-Perron pour leur brunch annuel du 25 novembre 2018, et ce gratuitement.

Que ce conseil profite de l'occasion pour inciter les organisateurs à consommer des produits locaux auprès de nos marchands pour la préparation de leurs événements.

ADOPTÉE

18-10-457

**Demande de gratuité – Légion Royale Canadienne – Armistice 2018**

Considérant que la Légion Royale Canadienne tiendra une parade dans les rues de Bedford le jour de l'Armistice soit le dimanche 11 novembre 2018 ;

Considérant que La Légion a demandé l'appui de la Ville pour le contrôle de la circulation durant cet événement ainsi que la tenue d'une réception au Centre Communautaire Georges-Perron à la suite de la parade.

Proposé par la conseillère Marie-Eve Brin  
Appuyé par la conseillère Mona Beaulac

Que ce conseil offre un vin d'honneur et un léger goûter à l'occasion de la cérémonie commémorative de l'Armistice le dimanche 11 novembre 2018 ;

Que ce conseil demande, si nécessaire, l'intervention du Service Incendies.

« Je, directeur général de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉE

18-10-458

**Demande de gratuité – Les Brome Ladies Sandra et Kathy**

Considérant que Les Brome Ladies Sandra et Kathy, dans le cadre de leur projet Trophée des Roses des Andes 2019, organiserons une soirée familiale pour l'Halloween dans le but d'amasser des sous pour leur voyage ainsi que pour le programme du Club des Petits-Déjeuners du Québec dont plusieurs enfants de notre région bénéficieront.

Proposé par la conseillère Marie-Pier Tougas  
Appuyé par le conseiller Daniel Audette

Que ce conseil autorise Les Brome Ladies Sandra et Kathy à utiliser la salle Arlène-Murray du Centre communautaire Georges-Perron pour une soirée familiale pour l'Halloween du 27 octobre 2018, et ce gratuitement.

Que ce conseil désire connaître le montant qui sera remis au programme du Club des Petits-Déjeuners du Québec.

Que ce conseil profite de l'occasion pour inciter les organisateurs à consommer des produits locaux auprès de nos marchands pour la préparation de leurs événements.

ADOPTÉE

18-10-459

**Recommandation d'adhésion du Club FADOQ de Bedford et région – Programmes d'assurances des OBNL à l'UMQ**

Considérant que des organismes à but non lucratif (OBNL), œuvrant sur le territoire et auprès des citoyens de la Ville de Bedford, ont de la difficulté à trouver de l'assurance de dommages à un prix abordable, compte tenu du risque qu'ils encourrent ou font encourir ;

18-10-459  
(suite)

Considérant que l'Union des Municipalités du Québec (UMQ), en partenariat avec les municipalités, souhaite répondre à la problématique d'assurabilité et aider ainsi les OBNL ;

Considérant que l'UMQ procédera sous peu à un appel d'offres public pour les municipalités participantes au regroupement ainsi formé, en vue d'identifier un courtier ou un/des assureur(s), qui offrira(ont) la proposition d'assurances à des conditions et aux prix les plus avantageux pour les OBNL et que ceux-ci pourront, à leur discrétion, transiger ou prendre des assurances de dommages directement auprès du courtier ou assureur identifié ;

Proposé par la conseillère Marie-Eve Brin  
Appuyé par la conseillère Chantal Fontaine

Que ce conseil autorise la Ville de Bedford à faire partie du regroupement pour lequel l'UMQ procédera sous peu à un appel d'offres public en vue d'identifier un courtier ou un/des assureur(s), qui offrira(ont) la proposition d'assurances à des conditions et aux prix les plus avantageux pour les OBNL reconnus par la municipalité.

Que ce conseil reconnaisse aussi, aux fins de l'appel d'offres public qui sera lancé sous peu, l'OBNL suivant(s), nom, adresse, coordonnées :

Club FADOQ de Bedford et région  
2 – 14 rue Philippe-Côté, Bedford (Québec), J0J 1A0  
André Beaumont, président

ADOPTÉE

18-10-460

**Autorisation de signature – Convention avec la RIGMRBM – Collectes de matières organiques**

Considérant l'ouverture de la plateforme de compostage de la RIGMRBM et la nécessité d'une mise à jour du dossier de la Ville à cet effet.

Proposé par la conseillère Mona Beaulac  
Appuyé par la conseillère Chantal Fontaine

Que ce conseil autorise le maire et le directeur général à signer la convention avec la RIGMRBM, confirmant l'acceptation d'être client de ladite RIGMRBM et de s'engager à respecter les conditions énumérées aux communiqués no. 337 et 338.

ADOPTÉE

18-10-461

**PIIA - 75 à 77 rue de la Rivière - Remplacer une porte par une fenêtre**

Considérant les informations déposées afin de remplacer une porte latérale du logement no. 75 par une fenêtre à guillotine identique aux fenêtres adjacentes et de mêmes dimensions;

Proposé par le conseiller Daniel Audette  
Appuyé par la conseillère Marie-Eve Brin

Que ce conseil autorise la demande de PIIA au 75-77 rue de la Rivière pour modifier une ouverture latérale conformément aux informations déposées.

ADOPTÉE

18-10-462

**PIIA – 52 rue de la Rivière - Rénovation extérieure des murs avant et latéraux**

Considérant les documents et les informations déposées afin de :

- Repeindre de couleur grise le revêtement acrylique et la porte de garage sur le mur Est;

18-10-462  
(suite)

- Remplacer les deux portes donnant accès au logement et la porte latérale du mur Est;
- Installer un placage de pierres sur le bas du mur en façade et sur les côtés de l'avancée;
- Déplacer et remplacer une colonne par une colonne en PVC recouverte d'un placage de pierres dans la partie inférieure;
- Optionnel : remplacer l'acrylique par un revêtement de Maibec gris (H:3 po), au niveau du rez-de-chaussée en façade et sur le mur latéral côté Est;

Considérant qu'il est important de maintenir une certaine unité dans les matériaux de manière à créer un ensemble visuel harmonieux ;

Proposé par la conseillère Mona Beulac  
Appuyé par la conseillère Chantal Fontaine

Que ce conseil autorise la demande de PIIA au 52 rue de la Rivière pour procéder aux transformations énumérées précédemment conformément aux documents déposés à la condition que, sur le mur latéral côté Est, le revêtement de *Maibec* soit installé uniquement au rez-de-chaussée et qu'une moulure blanche soit installée dans la partie supérieure.

ADOPTÉE

18-10-463

**PIIA. – 43 rue Principale - Installer une nouvelle enseigne**

Considérant les documents et les informations déposés afin de procéder à l'installation d'une nouvelle enseigne en bois perpendiculaire au bâtiment ;

Considérant que le support fait partie des éléments visuels à considérer ;

Proposé par la conseillère Chantal Fontaine  
Appuyé par le conseiller Normand Déragnon

Que ce conseil autorise la demande de PIIA au 43 rue Principale pour installer une nouvelle enseigne conformément aux documents déposés à la condition que la partie du support fixée sur le mur du bâtiment possède uniquement un élément vertical.

ADOPTÉE

18-10-464

**Autorisation à la demande de PPCMOI – 83 rue de la Rivière**

*Projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI)*

Considérant la demande d'autorisation d'un projet particulier visant à construire un bâtiment accessoire de nature commerciale à des fins d'entreposage, de salle de montre et de boutique pour répondre aux besoins de deux artisans-potiers professionnels résidant au 83 rue de la Rivière ;

Considérant qu'en raison d'une demande grandissante l'atelier de poterie jumelé à la maison a été déménagé dans un local au 110 rue de la Rivière (Bedford Loft) et que le lieu est peu approprié pour recevoir des clients en raison notamment de poussières, manque d'espace, porte principale barrée, etc. ;

Considérant qu'à moyen terme les propriétaires souhaitent regrouper toutes leurs activités au 83 rue de la Rivière ;

Considérant que les propriétaires planifient ouvrir la portion boutique uniquement les fins de semaine ;

Considérant que les plans et documents déposés concernant cette demande maintiennent le caractère accessoire du bâtiment et le cachet architectural et patrimonial des lieux et répondent adéquatement aux objectifs du règlement de PIIA ;

18-10-464  
(suite)

Considérant que le bâtiment n'est visible qu'à partir de la rue de la Rivière et n'a pas d'impact visuel sur les propriétés voisines en raison de l'abondance de la végétation des lieux ;

Considérant que les dimensions du bâtiment projeté et le pourcentage d'occupation du sol des bâtiments accessoires sont conformes aux exigences réglementaires et reflètent une utilisation résidentielle normale des lieux ;

Considérant que le bâtiment projeté doit être construit sur des pieux pour assurer la survie des cèdres centenaires avoisinants ;

Considérant que le projet permet l'ajout de deux nouvelles cases de stationnement hors rue ;

Considérant que cette demande n'a pas pour effet de générer de nuisance ou d'impact sur le voisinage tel que bruit, circulation lourde, délinquance ou autre ;

Considérant que la rue de la Rivière est une route provinciale achalandée, propice à l'implantation d'activités commerciales et touristiques ;

Considérant que ce projet particulier augmente l'activité économique et touristique de la Ville, maintient le caractère résidentiel des lieux et permet la reconversion du bâtiment à des fins résidentielles ;

Considérant que le projet inclus l'installation d'une enseigne sur poteau et d'une enseigne apposée sur le bâtiment ;

Considérant la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme au sujet de cette demande ;

Considérant que le conseil municipal a approuvé le premier projet de résolution 18-08-372 lors de la séance tenue le 7 août 2018 ;

Considérant qu'une assemblée publique de consultation portant sur les objets du présent projet de résolution a été tenue le 4 septembre 2018 ;

Considérant que le conseil a approuvé le deuxième projet par la résolution no.18-09-417 lors de la séance du 4 septembre 2018;

Considérant qu'aucune demande de participation à un référendum n'a été présentée à la Ville ;

Proposé par la conseillère Marie-Pier Tougas  
Appuyé par le conseiller Daniel Audette

Que ce conseil accorde la demande de PPCMOI au 83 rue de la Rivière visant à permettre la construction d'un bâtiment accessoire de nature commerciale à des fins d'entreposage, de salle de montre et de boutique d'artisans-potiers;

De permettre de déroger au règlement de zonage :

1. Par l'utilisation commerciale d'un bâtiment accessoire à une résidence ;
2. Par l'utilisation commerciale d'un bâtiment accessoire à un usage situé ailleurs que sur la propriété ;
3. Par l'exercice des usages « entreposage » et « vente au détail » comme usages accessoires à un usage résidentiel ;
4. Par une hauteur de bâtiment accessoire de 4,95 m, alors que le maximum autorisé est de 4,5 m ;
5. Par l'installation de deux enseignes au lieu d'une seule, pour un usage accessoire à un usage résidentiel ;

Qu'en vertu du règlement no.723-17 sur les PPCMOI, les conditions suivantes soient remplies eu égard au projet concerné, sous peine de nullité de la présente résolution :

18-10-464  
(suite)

1. Que le bâtiment ne puisse servir qu'aux fins commerciales décrites dans la présente résolution ;
2. Que le bâtiment soit reconverti à des fins résidentielles dans un délai maximal de trois mois advenant une cessation d'activités ou un changement de propriétaire ;
3. Qu'en tout temps, la visibilité des clients utilisant le stationnement soit assurée par le dégagement de la neige et la taille des plantations ;
4. Qu'en aucun temps la rue de la Rivière ne soit utilisée pour stationner les véhicules des clients ;
5. Que l'ensemble des plans et des documents déposés fassent partie intégrante de la présente résolution ;
6. Qu'aucun numéro civique additionnel ne soit attribué.

ADOPTÉE

18-10-465

**Demande de révision – Décision prise par le CCU – 81 rue Rivière**

Considérant la demande de PIIA déposée afin de remplacer les fenêtres à guillotines existantes par des fenêtres à battants munies d'un carrelage ;

Considérant la recommandation du CCU entérinée par le Conseil de refuser la demande et de permettre uniquement l'installation de fenêtres à guillotine ;

Considérant la demande ultérieure des propriétaires de reconsidérer la décision prise par le Conseil afin d'autoriser la pose de fenêtres à battant ;

Considérant que le conseil est sensible aux arguments des propriétaires bien que leur demande soit non conforme à plusieurs objectifs et critères du règlement de PIIA;

Proposé par le conseiller Normand Déragon  
Appuyé par la conseillère Marie-Pier Tougas

Le vote est demandé par la conseillère Marie-Eve Brin.

Pour l'adoption de la résolution : 4  
Contre l'adoption de la résolution : 2

Que ce conseil autorise la demande de PIIA au 81 rue de la Rivière pour l'installation de fenêtres à battant et exige que toute autre demande de permis se fasse dans les délais acceptables et en conformité avec la réglementation en vigueur.

ADOPTÉE

18-10-466

**Avis de motion - Amendement Règlement 698-11 – Plan d'urbanisme**

La conseillère Chantal Fontaine donne un avis de motion qu'elle proposera l'adoption du projet de règlement 698-18-6 amendant le règlement de plan d'urbanisme 698-11.

ADOPTÉE

18-10-467

**Adoption du projet de Règlement 698-18-6 amendant le règlement de plan d'urbanisme**

Proposé par la conseillère Chantal Fontaine  
Appuyé par le conseiller Normand Déragon

Que ce conseil adopte le projet de règlement 698-18-6 amendant le règlement de plan d'urbanisme 698-11 afin de revoir l'utilisation du sol à l'intersection des rues Cyr et Campbell;

- 18-10-468 **Avis de motion – Modification Règlement de zonage 699-11** ADOPTÉE
- La conseillère Mona Beulac donne un avis de motion qu'elle proposera l'adoption du projet de règlement 699-18-15 amendant le règlement de zonage 699-11.
- ADOPTÉE
- 18-10-469 **Adoption du projet de Règlement de concordance 699-18-15 amendant le Règlement de zonage**
- Proposé par la conseillère Mona Beulac  
Appuyé par la conseillère Chantal Fontaine
- Que ce conseil adopte le projet de règlement de concordance 699-18-15 modifiant le règlement de zonage 699-11 afin de revoir l'utilisation du sol à l'intersection des rues Cyr et Campbell ;
- ADOPTÉE
- 18-10-470 **Mandat d'inspection pour GESTIM – Désignation de Anne-Marie Pariseault pour l'application des règlements d'inspection municipaux**
- Proposé par la conseillère Marie-Eve Brin  
Appuyé par la conseillère Marie-Pier Tougas
- Que ce conseil autorise la nomination de Madame Anne-Marie Pariseault à titre d'inspecteur adjointe.
- Qu'elle a à charge l'application des règlements suivants :
- Règlement de zonage ;
  - Règlement de lotissement ;
  - Règlement sur la construction ;
  - Règlement relatif à l'émission et aux tarifs des permis et certificats ;
  - Règlement sur les conditions d'émission des permis de construction ;
  - Règlement sur les plans d'aménagement d'ensemble (PAE), sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) et sur les dérogations mineures ;
  - Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q-2, r.22) ;
  - Règlement concernant d'autres nuisances ;
  - Règlement de contrôle intérimaire de la MRC Brome-Missisquoi.
- ADOPTÉE
- 18-10-471 **Gestion des neiges usées – Ville de Dunham**
- Considérant que la Ville de Dunham demande l'autorisation d'utiliser notre site de dépôt de neiges usées pour l'hiver 2018-2019 ;
- Considérant que la Ville de Bedford dispose d'un site autorisé de dépôt de neiges usées en vertu d'un certificat d'autorisation émis le 16 septembre 2003 par le Ministère du Développement Durable, de l'Environnement ;
- Considérant que le nombre de voyages de neiges usées devrait se situer entre cinquante (50) et cent (100) voyages seulement et que notre site de dépôt de neiges usées à la capacité de les recevoir ;
- Proposé par la conseillère Marie-Pier Tougas  
Appuyé par la conseillère Marie-Eve Brin

18-10-471 (suite) Que ce conseil accepte de recevoir les neiges usées de la Ville de Dunham aux conditions suivantes:

- a) Que le nombre maximum de voyages n'excède pas cent (100) ;
- b) Que le prix soit de 50 \$ par voyage ;
- c) Que le prix minimum soit de 3 000 \$ pour la saison 2018-2019.

ADOPTÉE

18-10-472 **Paiement des comptes mensuels**

Proposé par le conseiller Normand Déragon  
Appuyé par la conseillère Mona Beaulac

Que ce conseil autorise le paiement des comptes mensuels totalisant la somme de 185 552,06 \$ mentionnés sur la liste présentée aux membres du conseil de la Ville de Bedford, le 2 octobre 2018.

« Je, directeur général de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉE

18-10-473 **Avis de motion et dépôt du règlement 638-18-05 concernant la gestion des matières résiduelles**

Considérant que le projet de règlement 638-18-05 concernant la gestion des matières résiduelles est déposé.

La conseillère Mona Beaulac donne un avis de motion qu'elle, ou en son absence un autre conseiller, proposera, à la prochaine séance ou toute séance ultérieure de ce conseil, l'adoption du projet de règlement 638-18-05 concernant la gestion des matières résiduelles.

18-10-474 **Une seconde période de questions a été tenue tel que requis par la loi.**

Monsieur Richard Shuttleworth, président du CABBE tient à remercier le conseil de la Ville pour sa contribution financière pour le changement de ses moteurs de chambres de congélateur et réfrigérateur qui a engendré une dépense qui n'était pas prévue à leur budget.

18-10-475 **Levée de la séance**

Proposé par la conseillère Marie-Pier Tougas  
Appuyé par la conseillère Chantal Fontaine

Que la séance soit levée à 19h45.

ADOPTÉE

---

Yves Lévesque, Maire

---

Guy Coulombe, Directeur général

